



SM pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac
(Siren : 251903175)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Nespouls
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/12/1988
Date d'effet	05/12/1988

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. JULIEN BOUNIE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19600 nespouls
Téléphone	05 55 22 40 00
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	163 810
Densité moyenne	76,57

Périmètres

Nombre total de membres : 8
- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Terrasson-Lavilledieu (212405476)	6 367

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CA du Bassin de Brive (200043172)	CA
46	CC Causses et Vallée de la Dordogne (200066371)	CC

- Dont 5 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze (130007701)
Chambre de commerce et d'industrie du Lot (184600013)
Département de la Corrèze (221927205)
Département du Lot (224600015)
Région Nouvelle-Aquitaine (200053759)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que d'activités économiques nouvelles et d'activités commerciales promotion et d'animation du territoire, notamment au plan du développement économique et/ou touristique. Le syndicat mixte peut procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation de son objet, notamment : - Définir le mode d'exploitation de l'aéroport. - Définir les grandes orientations, les principes d'actions et stratégie du syndicat mixte quant à l'exploitation de l'aéroport. - Arrêter le programme des investissements nécessaires à la continuité et au développement de l'exploitation de l'aéroport.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement